



## Protection d'un support culturel à destination des publics

-----  
Par Gabyl

Bonjour,

Je suis l'inventeur d'un nouveau support de communication, permettant la diffusion de visuels et d'informations culturelles à destination des publics via les offices de tourisme par exemple

Le support en question n'étant qu'un véhicule de diffusion des savoirs et biens patrimoniaux du territoire Français ne m'appartenant pas...

Serait-il possible de le protéger au titre du droit d'auteur

svp et si oui comment?

Sachant qu'un br

evet ne serait pas recevable dans le sens où ce support est un assemblage d'existants.

En vous remerciant.